

# BULLETIN



*Mouvement Pétain*

No 21

"Geprüft" - Stalag VI/G

15 Octobre 1943.

## S O M M A I R E

- Sommes-nous communautaires ? (suite) par A. KAELIN.
- La Révolution Nationale au jour le jour.
- Politique & Géographie par A. PLANTIER
- Que deviennent les transformés.
- L'action du Mouvement Pétain.

## SOMMES NOUS COMMUNAUTAIRES ?

### COMMUNAUTÉ FAMILIALE ET COMMUNAUTÉ NATIONALE

Nous avons défini ce qu'est la communauté et nous ne pourrions en examiner les différents genres. Toutefois, nous étudierons les trois principaux : la communauté familiale, la communauté nationale et la communauté de travail.

Nous traiterons aujourd'hui les deux premières car l'une ne va pas sans l'autre et inversement.

L'homme est une réalité communautaire dans la source même de son existence puisqu'avant lui il a fallu l'union de deux êtres, l'union entière de l'homme et de la femme. Il l'est aussitôt né puisque, abandonné à lui-même, il ne vivrait même pas le jour qui l'a vu naître. Il est incapable des moindres réflexes qui le défendraient contre ce qui menace sa nouvelle vie. Il n'a pas d'instincts pour le garder. Il est en dépendance étroite de ce qui l'entoure comme aucun animal ne l'est.

Il lui faut la famille. C'est ainsi que la famille est la première manifestation des nécessités communautaires d'où l'homme tire ce mouvement vers son être total qu'est la vie. C'est ainsi qu'elle est la cellule dont la multiplication fait la société. Chacun reste soudé à tout le passé qui le surplombe. Les forces de vie aussi lointaines qu'elles soient renaissent en lui et par quelques reviviscences qui peuvent remonter à des dizaines de générations, il est mis à son insu en connexion à être avec des inconnus, des étrangers qui co-existent à des distances de géographie et de société mais qui lui sont proches sans qu'il le sache.

C'est à travers la famille que s'affirme cette liaison communautaire issue de deux et non pas d'un seul. C'est par elle, c'est chez

*L° P 1055 Res.*

elle, dans sa chaleur, dans les contacts quotidiens et variés de ceux qui la composent que le nouveau-né va commencer le développement de tout son être.

Au delà de l'enfance et de la formation, le jeune homme continuera de dérouler toute sa vie d'une façon si peu individualiste que aussitôt saisi par le milieu, par le métier, par le mariage, il est pris dans un réseau de conventions, de coutumes, de préjugés, de pratiques tellement serrés, que s'il s'en évade, il est considéré comme un original, quelquefois comme un fou, presque comme un étranger sur lequel la malice a tôt fait de s'exercer pour forger les médisances, les calomnies, les obstacles qui l'obligent à rentrer dans la règle communautaire du groupe.

L'être de l'homme est donc naturellement communautaire. Il l'est dans sa prise de contact avec les réalités extérieures, par laquelle progressivement il s'affirme, par laquelle il connaît, par laquelle il s'actualise. Mais ce n'est plus simplement dans son être originare que l'homme est naturellement communautaire, cet être d'homme, aujourd'hui, tel que l'ont fait des suites d'histoire, le devient chaque jour davantage. L'homme préhistorique ne voyait que sa propre défense. Il n'avait rien pour l'aider. Il comprit rapidement qu'on est plus fort à plusieurs que seul et e'est spontanément que les premiers groupes humains se formèrent mais ce fut surtout la recherche de l'homme de fonder un foyer.

N'oublions jamais que l'origine de la société n'est pas l'individu qui s'associe avec d'autres individus en vertu d'un contrat approuvé par la majorité des voix, l'origine de la société, c'est la famille et elle seule.

Tous les peuples ont disparu chez lesquels le sens de la famille s'éteint. Il n'y a pas d'exception à cette règle. C'est par les familles que les peuples croissent comme c'est par leurs décadences qu'ils se décomposent.

Ne poursuivons pas plus avant car nous tomberions inévitablement dans un sujet beaucoup plus vaste : la famille.

Voyons la communauté nationale.

L'unité nationale de la France moderne n'est pas une idée nouvelle, c'est une unité retrouvée. Le passé a connu plusieurs états français en même temps et les frontières tracées au hasard des jeux de la politique et de la guerre.

La Nation est un être collectif dont l'Etat fait la conscience et l'unité. La Nation est une communauté de familles et d'individus car elle a été formée à l'origine par les familles groupées autour d'une famille-chef. Une nation n'est pas la simple addition des individus qui la composent, c'est une âme, une conscience, une personne.

La Patrie est une communauté historique de familles ayant les mêmes traditions, les mêmes intérêts et vivant sur le même sol. La Patrie n'est pas pour nous une idée plus ou moins changeante au gré des partis, mais la France de ses 14 siècles d'histoire.

La Patrie c'est la terre des terres. C'est quelque chose de figé, de statique. La nation est l'héritage des ancêtres, c'est quelque chose de pétrifié et d'acquis une fois pour toutes.

La communauté française, elle, n'a pas d'âge ; communauté ligure gauloise, franque ou française. Il s'agit de la même communauté qui

inscrite dans la structure nationale des continents ne disparaîtra qu'avec l'histoire. Elle revêt des formes successives et changeantes tout en maintenant son essence.

La communauté française n'est pas une réalité statique et immuable, elle vit, elle se développe dans la même essence, elle incorpore dans sa nature ce qui lui est assimilable, tout ce qui est capable de l'enrichir en la laissant elle-même. La communauté ne vit qu'en se dépassant. Ce qui traduit ce perpétuel dépassement c'est d'abord une croissance historique, c'est ensuite un perfectionnement spirituel, croissance de sa forme, du continu de la communauté ; perfectionnement de la culture et de la communion des hommes au service des valeurs éternelles incarnées par l'humanité française.

(à suivre)

André KAELIN

====

## LA RÉVOLUTION NATIONALE AU JOUR LE JOUR



### 28/7/43.- DÉFINITION ET ORGANISATION DE LA PROFESSION D'INFIRMIER.

Est considéré comme relevant de la profession d'infirmier ou d'infirmière tout emploi dont le titulaire donne des soins prescrits ou consultés par un médecin, soit à domicile, soit dans les services publics ou privés.

Nul ne peut désormais prendre ce titre s'il n'est muni soit de l'un des brevets d'Etat institués en 1922, soit du diplôme d'Etat d'Infirmière ou d'Infirmier hospitalier.

----o----

### 8/43.- ORGANISATION DE LA FAMILLE DES PROFESSIONS JURIDIQUES.

Un arrêté paru au J.O. nomme les membres de la Commission provisoire d'organisation de cette famille qui comprendra les avocats, les officiers ministériels et auxiliaires de justice ainsi que le personnel qu'ils emploient à leur service.

----o----

### 8/43.- UNE ÉCOLE DES "PINS" VA ÊTRE CRÉÉE.-

Cette école va s'ouvrir à Dax, à proximité de la forêt landaise. Elle formera des spécialistes avertis de la culture des résineux.

----o----

### 9/43.- LE STATUT JURIDIQUE DE LA COOPÉRATIVE AGRICOLE.

Une nouvelle loi définit le statut juridique de la coopérative agricole. Les sociétés coopératives agricoles ont pour objet de faciliter les opérations concernant la production, la vente, etc .. des produits agricoles et forestiers et de procurer à leurs sociétaires les instruments et les produits nécessaires à leurs exploitations. Toute Société coopérative agricole doit avoir au moins 7 membres.

----o----

### Pour les Prisonniers! EMPLOIS PUBLICS RÉSERVÉS AUX P.G.

Une loi a été promulguée au J.O. à cet effet. Elle fixe les conditions particulières dans lesquelles les P.G. demeurés en captivité plus de 6 mois après l'armistice pourront être nommés ou promus dans les cadres des services civils administratifs de l'Etat, des départements et des communes. Des règlements, pris dans les 3 mois,

fixeront :

1/- Un contingent d'emplois de début, mis en réserve jusqu'après le rapatriement général des P.G.

2/- Le nombre d'emplois dans cette réserve qui pourront être néanmoins attribués à des P.G. déjà rapatriés.

----o----

### 8/43.- POUR HÂTER L'APPLICATION DE LA CHARTE DU TRAVAIL.

Il n'est pas niable qu'un courant d'opinion se dresse contre l'application de la Charte et que beaucoup de résistances patronales se font encore sentir. La base de cette réaction est la crainte que le syndicalisme ne garde une place importante. Malgré cela, le gouvernement poursuit sa tâche et met au point sa politique sociale.

Le 7/8/43, M. Hubert Lagardolle, ministre du Travail, déclare : "Il ne peut y avoir de Charte sans syndicalisme. Nous sommes arrivés au moment crucial où les syndicats uniques doivent vivre. Ils ne le pourront que si l'on accepte, avec toutes les mesures de contrôle possibles, de faire jouer la cotisation syndicale prévue par la loi."

Deux lois importantes qui permettront une application plus rapide de la Charte du Travail viennent d'être promulguées :

La première a trait à la cotisation syndicale qui donnera aux syndicats uniques la possibilité matérielle de fonctionner.

La deuxième loi a pour but de hâter les réalisations de la Charte en créant des comités sociaux provisoires par anticipation sur les comités sociaux définitifs. La contribution professionnelle que prévoit la Charte du Travail pour le fonctionnement des comités sociaux professionnels pourra être perçue par des comités provisoires.

Ainsi est assurée la vie matérielle des grands organismes de départ de la Charte.

Enfin, décision importante : toute entreprise ayant au moins 25 ouvriers ou employés devra être pourvue d'un comité social. (Au lieu de 100 antérieurement).

----o----

Août 43.-

### LE STATUT DE L'ARTISANAT

Le Journal Officiel a publié le 25 Août 1943 le texte de la loi fixant le "statut" de l'Artisanat. Voici les dispositions les plus importantes :

- Institution d'un brevet de maîtrise dans les métiers exigeant une technique et une habileté manuelles.

- Définition de l'entreprise artisanale :

"celle qui appartient à un métier doté du brevet de maîtrise, dans laquelle les rapports entre le chef d'entreprise et ses collaborateurs présentent un caractère familial, dont le chef assure lui-même la direction et participe habituellement aux travaux d'exécution ou de création artistique de son entreprise".

- Structure de l'entreprise artisanale. La chambre des métiers tiendra le répertoire des artisans-maitres. L'entreprise artisanale pourra être constituée sous forme de société : N.C. - S.A.R.L. ou S.C.S. Toutefois elle ne conservera un caractère artisanal que si la gérance est réservée à un artisan-maitre ayant une participation majoritaire dans le capital social.

- Corporation artisanale. La loi prévoit l'institution en corporation artisanale des professions pour lesquelles il est créé un brevet de

maîtrise et dans lesquelles le nombre des entreprises artisanales est largement prédominant.

La corporation artisanale représentant l'ensemble des professions du métier considéré, comprendra des communautés de métier, des conseils corporatifs régionaux et un conseil corporatif national.

- Communauté départementale de métier. La communauté de métier pour chaque département et chaque métier comprendra tous les artisans-maîtres ainsi que les compagnons auxiliaires ou apprentis employés par eux. Seront également admis à faire partie de la communauté de métier, à titre de membres associés ayant voix consultative:

1/- les anciens artisans-maîtres et compagnons qui n'exercent plus ;

2/- Les techniciens et savants ayant rendu des services à la communauté.

- Fonctions de la communauté de métier :

La communauté de métier sera chargée des tâches suivantes :

1/- assurer la représentation des artisans dans les chambres de métiers ;

2/- veiller aux intérêts économiques et sociaux de ses membres.

3/- veiller à la formation des apprentis et favoriser le perfectionnement professionnel des compagnons et des maîtres.

4/- tenter toute conciliation dans les différends individuels et collectifs entre ses membres.

5/- améliorer la qualité de la fabrication.

6/- mettre à la disposition de ses membres tous moyens de perfectionnement technique de leur outillage ou de leurs méthodes.

- Chambre départementale des métiers.

Il sera créé une chambre départementale des métiers. Composée de représentants des communautés de métiers et des groupes artisanaux professionnels, elle siégera dans chaque département. Elle assurera :

1/- la coordination de l'action des chambres de métiers et des communautés de métiers.

2/- l'étude de toutes questions concernant l'artisanat.

- Chambre Nationale des Métiers.

A l'échelon supérieur, la Chambre Nationale des Métiers se réunira en assemblée plénière une fois par semestre. Elle sera dirigée par un président maître-artisan, assisté d'un conseil consultatif composé de 3 maîtres, de 3 compagnons et de 3 présidents-maîtres des corporations artisanales. Le secrétaire d'Etat désignera un commissaire du gouvernement auprès d'elle.

Le nouveau texte de la loi comporte en outre des dispositions diverses et transitoires.

Voilà donc réglée la délicate question de l'artisanat, partie importante de l'économie française. Il a été reconnu nécessaire de laisser à l'artisanat ses limites propres, tout en assurant son incorporation dans les organismes de la Charte du Travail.

R. T.

=====  
"LA FRANCE NE PEUT ÊTRE GOUVERNÉE QU'AVEC L'ASSENTIMENT DE L'OPI-  
-NION, ASSENTIMENT PLUS NÉCESSAIRE ENCORE EN RÉGIME D'AUTORITÉ.

(Message du MARÉCHAL du 12/8/41)

## POLITIQUE ET GEOGRAPHIE

Au nom de la Raison et de la Paix Universelle, M. Paul VALÉRY et quelques utopistes déclarèrent la guerre à l'Histoire vers 1930. Leurs attaques ont fait long feu. L'étincelant "Plaidoyer pour l'Histoire" de M. de MONZIE vient de remettre tout en ordre, et pour longtemps, espérons-le. Mais l'après-guerre pourrait bien nous ménager quelques surprises du côté de la Géographie.

Eh quoi ! l'aride et terne géographie serait-elle une menace pour l'équilibre mental des Français et de leurs chefs ? Au risque de bouleverser -une fois de plus- des idées toutes faites, je vous dirai que la science de PTOLEMÉE et de VIDAL de LA BLACHE renferme des machines explosives d'une incalculable puissance. Car elle n'est pas, comme la plupart le croient, une sèche énumération de caps, de fleuves, de sous-préfectures, de superficies et d'altitudes. Ce n'est même plus une description colorée de la Terre et de ses habitants, telle qu'Elisée RECLUS la pratiquait au siècle dernier. La géographie contemporaine prétend expliquer, c'est à dire rechercher les causes et les antécédents de tous les faits physiques et humains que nous constatons sur la planète. Explication, par exemple, des formes du relief, du climat, des genres de vie, des activités économiques. Explication surtout des rapports profonds de l'Homme et de la Terre qui le supporte.

Que voilà de vastes ambitions ! Elles semblent d'autant plus démesurées que, sous sa forme explicative et rationnelle, la géographie n'a pas un siècle d'existence ! Ne vous étonnez donc pas si cette jeune intrigante fait constamment appel à toutes les autres sciences pour la fournir de lois, de preuves et de démonstrations : géologie, physique du globe, statistique, droit, sciences économiques, histoire même ! Comment ne toucherait-elle pas à cette forme momentanée de l'Histoire qu'est la politique ?

Peut-être connaissez-vous l'amour traditionnel de nos hommes politiques pour les cartes de France et autres pays ? L'ignorance légendaire de M. Aristide BRIAND est une exception et les députés qui, voici bientôt 15 ans, se laissèrent prendre à la farce des Poldèves implorant leur liberté, n'étaient pas parmi les plus illustres. En réalité, depuis que les Allemands du XV<sup>ème</sup> et du XVI<sup>ème</sup> siècles, Martin BEHAIM, MERCATOR, etc ... ont précisé les contours des pays européens et mondiaux, les rois et les ministres ont été possédés du désir de frontières précises, aussi éloignées que possible de leurs capitales. Et les peuples, hypnotisés par la couleur de leur pays sur la mappemonde, ont considéré avec mépris et jalousie les tâches voisines de couleur différente. Déjà, les Secrétaires d'Etat de Louis XIV et Louis XV se faisaient portraicturer avec des globes et des atlas sous la main. Plus tard, durant la "drôle de guerre", M. Paul REYNAUD sera photographié près d'une carte d'Europe qui produira certains remous ! Quel est celui d'entre nous qui, pendant sa jeunesse ou ses crises de "stratégie en chambre", n'a remanié le tracé des frontières au gré de ses fantaisies ou de ses passions ? Il imite en cela ces ministres des Colonies qui, à la fin du siècle dernier, multipliaient sur les cartes d'Afrique les "annexions au pinceau", tant et si bien qu'il fallut réunir une conférence internationale à Berlin en 1885. Désormais, les

puissances européennes en mal de territoires exotiques durent envoyer réellement des soldats chez les nègres qu'elles voulaient assujettir!

Aujourd'hui, le partage du monde est achevé. Plus de terres à découvrir, à prendre ou à louer! Complet partout! Mais l'industrie a décuplé le dynamisme des peuples. Les frontières craquent avec des bruits sinistres. Ce n'est point, comme jadis, par le caprice d'un prince conquérant ou d'un général megalomane. Il y a dans les mouvements profonds des groupes humains au XX<sup>ème</sup> siècle une force, je dirai presque une fatalité inéluctable. Le destin des nations serait-il écrit sur la carte? Les conditions géographiques déterminent-elles la guerre et la paix?

Certains géographes le croient, qui ont fondé une science nouvelle, la Géopolitique. RATZEL en Allemagne et plus récemment Jacques ANCEL en France prétendent déterminer scientifiquement le "devenir" des peuples. En totalisant les données géographiques, ils établissent le rapport des forces d'un pays avec celles de ses voisins. Plus ce rapport est élevé, plus les frontières s'élargissent. Plus il diminue, plus les frontières se rétrécissent. Exemple classique, la Pologne du XVIII<sup>ème</sup> siècle qui succomba sous les trois poussées fatales venues de l'ouest, de l'est et du sud. Donc, pour conduire une politique intelligente, réaliste et fructueuse, les chefs d'Etat consulteront non plus les généraux et les banquiers, mais les savants qui mettront sous leurs yeux la courbe des rapports de forces géopolitiques!

Sans être aussi systématique, on ne peut nier que la géographie ne jette des lucres étranges sur l'orientation d'une politique. Comment réaliser l'impuissance italienne ou l'affaiblissement français si l'on ne tient compte de la pauvreté en charbon de la France et de l'Italie? Comment expliquer l'effacement de l'Espagne si l'on ignore le cloisonnement géographique, générateur de vies opposées et par là même de particularismes irréductibles? Niera-t-on, par ailleurs, que la nature assigne à certains pays comme la Belgique, l'Alsace ou la Hongrie, une fonction de carrefour qui fait leur richesse économique, mais les transforme aussi en champs de batailles périodiques où s'affrontent les grandes puissances voisines? Un fleuve comme la Volga a fait, à travers des zones climatiques et végétales pourtant bien différentes, l'unité du pays russe. Le Danube fut assez puissant pour maintenir en vie un état aussi composite que l'ancienne Autriche-Hongrie. Quant au Rhin, fleuve répartiteur du charbon en Europe Occidentale, il crée un lien si puissant que reculent devant lui les antagonismes politiques les plus traditionnels.

La Guerre de 14 - 18 avait souligné la puissance des facteurs naturels. Le lamentable échec du système versaillais est dû en très grande partie au mépris où fut tenue la géographie, plus exactement à la victoire des historiens sur les géographes. Le conflit actuel est riche en leçons géopolitiques. Les champs de bataille se sont établis aux lieux prédestinés et la possession de certains nœuds ou de certains centres économiques a fait l'enjeu des plus sanglantes luttes. D'ores et déjà, il semble bien que la paix future s'occupera un peu moins des traditions historiques et un peu plus des nécessités vitales des hommes. Sans doute sera-t-elle la revanche des géographes et des économistes!

On comprend que pareil déterminisme révolte certains esprits. Il est désagréable aux enthousiastes de voir la Géographie imposer

des limites infranchissables à leurs rêves et à leurs idéaux. Comment un Européen accepterait-il de bon cœur que l'Américain prenne le pas sur lui, uniquement parce qu'il dispose de plus d'espace vital, de plus de fer ou de plus de pétrole ? Comment le Russe n'envierait-il pas ces terres occidentales, baignées par l'Océan modérateur et nourricier ? Comment admettre que l'homme ait domestiqué le monde animal, végétal sans pouvoir s'émanciper lui-même de la Terre qui le supporte ?

Il y a deux ou trois mille ans, quand les nomades étaient menacés de famine ou de surpeuplement, ils se mettaient en route vers de nouvelles contrées plus riches, plus clémentes, où le travail des sédentaires agriculteurs leur permettrait une vie de parasites. En bref, ils s'émancipaient de la terre. Aujourd'hui cela est impossible. Des frontières précises fixent solidement les hommes. Tant pis pour eux si le territoire qui leur est imparti n'offre que de médiocres ressources ! La guerre est-elle donc la seule issue ?

Ne nous le dissimulons pas : la Géographie sera de plus en plus autoritaire et tyrannique. Les anathèmes et les malédictions n'y changeront rien. Inutile de renouveler contre elle les procédés de M. Paul VALÉRY ! Ses données ne coïncident pas toujours avec celles de l'histoire ou avec les exigences de l'heure et du moment. Dans ce désaccord réside la liberté relative des hommes d'Etat. C'est dire que la Science n'arrivera jamais à s'asservir la politique comme le crut jadis Karl MARX. Le bon sens, l'intelligence, le cœur et ce qu'on appelle le "flair" seront longtemps encore les qualités que nous devons d'abord exiger de nos gouvernants !

André PLANTIER

====

## QUE DEVIENNENT LES TRANSFORMÉS

Un prisonnier sur cinq a, au cours de l'été, troqué l'uniforme khaki contre le vêtement civil. Presqu'autant que les relevés et les rapatriés, nos camarades transformés ont disparu du cercle de nos préoccupations. Pourtant, trois années durant, ils furent nos camarades de travail, de popote, de lassitude et d'espoir. Que sont-ils devenus ?

J'ai posé la question à l'un de nos plus actifs Hommes de Confiance d'Abschnitt, l'Adjudant DUCREUX. Je sais que, des mois durant, à Düren, il s'est occupé de cette transformation avec un zèle méritoire. Ce n'est pas lui qu'elle touchait mais "ses" hommes. Au début de l'été, il était un peu inquiet : "Que va-t-il advenir d'eux ?" me disait-il. Comme une poule a peur pour ses poussins, moi aussi j'ai peur pour mes camarades. Mais ne suis-je pas là pour remplir ma tâche jusqu'au bout ?" J'ai revu DUCREUX en ce début d'automne. - "Alors", lui ai-je demandé ? Voici ce qu'il m'a répondu.

### ON ARROSE LA TRANSFORMATION ...

"La question de la transformation dans mon Abschnitt s'est posée dès le mois de mai. Les premiers sondages révélèrent quelque perplexité. Certes, la réunion des H. de C. le 27 Mai à la Hardthöhe pour l'exposé de M. FROGE apporta des précisions. Mais elles étaient insuffisantes et ne touchaient que l'industrie. L'agriculture

n'avait encore aucun statut ! Pourtant, dans mon Abschnitt, la transformation de 3 Kdos agricoles était prévue."

"Le 23 juillet seulement le premier Kdo fut transformé. Jusque là que de bruits, de "bobards", d'impatience ! Peut-on s'imaginer l'anxiété de mes camarades à qui l'on promet la liberté sur place au bout de trois ans de captivité ? Ce délai me permit néanmoins, grâce à l'obligeance de l'autorité militaire allemande, d'entrer en contact personnel avec tous ceux qui devaient devenir civils."

"Neuf Kdos avaient été désignés. Quelques camarades n'ayant pas accepté furent remplacés par d'autres pris individuellement dans d'autres Kdos. La "cérémonie de la transformation" fut à peu près partout identique. En présence des autorités de l'Abschnitt sont distribués les "Ausweiss" qui permettront la libre circulation et les petits carrés blancs "Bourlaubt", estampille provisoire en attendant le complet civil. "Je crois, m'a dit un H. de C. de Kdo transformé, que les aiguilles étaient enfilées depuis au moins une semaine, car moins de trois minutes après, la plupart des transformés avaient au bras la précieuse pièce d'étoffe". Ensuite, M. le Betreuer de l'Abschnitt donna oralement des indications sur le nouveau statut et fit des recommandations pratiques. Dans quelques Kdos, le directeur de la firme était présent et adressa quelques mots aux transformés."

"Partout, ajoute DUCREUX, j'ai pris la parole pour inviter les nouveaux civils à se conduire toujours en bons Français et à se souvenir de nos camarades qui restent encore derrière les barbelés. Je leur ai rappelé la nécessité de l'union et les raisons d'espérer toujours dans la France et son Chef, le Maréchal PÉTAIN. Mes paroles ont été d'autant mieux accueillies que l'instant fatidique était plus proche. Les sentinelles partirent le soir même ou le lendemain matin. Cependant, il fallut rendre capotes, manteaux, gants et pull-overs militaires, ce qui causa quelque inquiétude pour la lutte contre l'hiver."

"La transformation terminée, ce fut la ruée vers la sortie et vers une boisson qui, comme chacun le sait, est indispensable à des Français désireux de commémorer un grand événement individuel ou collectif. "Au café, m'a dit LAGNEAU, H. de C. de l'ex 676, pendant quelques instants, ce fut le silence. Chacun s'étonnait de se trouver assis disposant de soi-même et pensait aux surprises qu'il ressentirait les jours suivants. Puis le silence se rompit, les verres s'entrechoquèrent et la vie reprit ses droits, simplement ..."

#### "COMMENT VIVENT-ILS ? ...

"Depuis deux ou trois mois, les transformés de l'Abschnitt IX ont eu le temps de revenir de leurs étonnements. Ceux dont la vie a été le plus bouleversée sont à coup sûr les isolés qui ont des chambres individuelles ou pour deux et trois. Ils détiennent leurs cartes d'alimentation et se débrouillent eux-mêmes. Souvent, ils logent et mangent chez leur patron lorsque celui-ci est artisan, garagiste, boucher, horloger, etc."

"Pour les Kdos transformés en entier, il y a moins de nouveautés. Les locaux sont restés les mêmes. Les rations alimentaires sont celles des civils allemands. Les nécessités de la cantine ont, au début, provoqué quelques déceptions, notamment au sujet de la libre disposition des cartes. Presque partout, on a résolu ainsi la difficulté : en semaine, les transformés vivent sur leurs rations normales dont

Les cartes sont détenues par le gérant de la cantine. Mais ils gardent pour eux les cartes octroyant des rations supplémentaires de "Schwer" ou "Lang" Arbeit, ce qui leur permet de manger librement le samedi et le dimanche au restaurant. Les améliorations alimentaires les plus appréciées ont été les 500 g de pain blanc en supplément par semaine, l'augmentation de la ration de sucre et le remplacement de la margarine par le beurre. Quant aux "bauer", ils sont nourris comme auparavant....

"La question des salaires dans l'industrie et chez les artisans n'a pas présenté de difficultés. Ils varient de 30 à 50 RM par semaine. Par contre les "bauer" touchent cette somme mensuellement, ce qui n'est pas énorme. Les heures de travail sont également celles des civils allemands."

"La grosse question de l'habillement est à peu près résolue. A la date du 8 octobre, les 330 transformés ont échangé les uniformes contre les "costumes Pétain" dont la qualité est supérieure à la coupe. En outre, presque tous ont pu recevoir des costumes civils : les colis, comme le courrier, arrivent régulièrement. Les premières fraîcheurs d'octobre ont posé la question du pardessus. Vraiment, on regrette la capote ...

#### "L'AMICALE AU FILET TRICOLORE..."

"Mais, poursuit DUCREUX, il n'y a pas que "la matérielle". La vie de prisonniers nous a appris l'importance des Loisirs organisés. En trois ans, les camarades transformés ont acquis des connaissances et des "trucs" qui leur ont permis de se regrouper pour se distraire, eux ... et tous les civils français qui avaient déjà une Amicale, mais une Amicale un peu fictive. J'avais déjà donné des conseils et des consignes à MERIGOT qui dirigeait le jazz du VI/H et qui, au 700, obtenait des résultats remarquables. Transformé, il est devenu l'animateur de la nouvelle amicale. Avec son éternel sourire et sa bonhomie coutumière, il a donné un sens précis au mot "devoir". Il s'est plus particulièrement chargé du service d'entraide. Par ailleurs, il peut renseigner directement beaucoup de camarades qui se regroupent le dimanche dans la très vaste salle de l'"Amicale" transformée en "café chantant". Avec MERIGOT, je tiens à remercier chaleureusement ALMUZARA qui est le secrétaire surchargé de l'Amicale, POUGET, responsable des Sports, THOMAS du Théâtre, DESAIX de la Bibliothèque, ainsi que DROGOU, speaker endiablé du "beuglant" hebdomadaire."

"Depuis le 7 Août, l'Amicale a pu organiser des matches de football, l'un contre Düsseldorf notamment. Des équipes de rugby et de basket-ball sont en formation. Une troupe de Düsseldorf est venue en visite, une matinée théâtrale et musicale a été organisée au Lager de Metallwerk. Tous les soirs, de 18 à 20 heures, fonctionne une Bibliothèque au siège de l'Amicale. Son service est fort bien organisé et elle renferme de nombreux livres. Enfin, les services d'entraide se développent grâce à une cotisation mensuelle de 0,50 M pour les transformés et de 1,25 M pour les civils. Ils permettent de secourir les camarades malades et de leur verser une allocation journalière de 1 M sur présentation du certificat médical. Des visites ont lieu dans les hôpitaux le dimanche. Des secours sont attribués après enquête. Je n'oublierai pas l'action spirituelle de nos deux camarades transformés, les abbés GABEN et MARTIN qui assurent

tous les samedis au siège de l'amicale la permanence du service religieux."

"Cette Amicale fonctionne donc très bien. Elle entretient une ambiance sympathique, une chaude amitié dans la grande famille française de Düren. Le signe de ralliement de tous ses membres, c'est la "carte au filet tricolore", où l'on appose les timbres de cotisations mensuelles. On peut y lire aussi en gros caractères cette phrase du Maréchal : "Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal". C'est en me souvenant de ce précepte, ajoute DUCREUX, que j'ai essayé de résumer brièvement la situation nouvelle de tous nos camarades transformés dans l'Abschnitt IX".

J'ai remercié bien vivement DUCREUX. Je sais qu'il maintiendra autant que possible le contact avec la portion "démilitarisée" de la famille prisonnière. Décidément, la France demeure encore bien vivante au cœur de tous ceux que la guerre tient éloignée d'elle.

====

#### COMMUNICATIONS DE L'HOMME DE CONFIANCE

-----

1/- ALLOCATION MILITAIRE. (Journal Officiel du 22/9/43).  
Loi du 28/6/43, article 3 - Allocations militaires.

Le versement de l'allocation militaire, principal et majorations pourra faire l'objet des mesures prévues par les articles 16 et 16 bis du décret-loi du 29 Juillet 1939, lorsque l'allocataire se montrera indigne de recevoir l'allocation ou lorsqu'il n'emploiera pas à l'entretien et à l'éducation des enfants des sommes qui lui sont versées de leur chef.

Le Préfet pourra être saisi, soit par les Autorités indiquées à l'article 16 susvisé, soit par le militaire du chef de qui les allocations sont perçues. Le militaire pourra indiquer au Préfet la personne à laquelle il souhaite que soient versées les allocations pour servir à l'entretien des enfants ou ascendants.

#### 2/ DONS COLLECTIFS.-

a/- Malgré les efforts du Gouvernement français, les envois collectifs de vivres ont subi une baisse ces derniers mois. Les Kdos agricoles se trouvant au point de vue nourriture nettement favorisés par rapport aux Kdos industriels, il a été décidé qu'à partir du mois de NOVEMBRE, seuls les Kdos industriels auraient le bénéfice des dons collectifs à l'exclusion du tabac et des cigarettes qui seront répartis comme par le passé entre tous les prisonniers. Les H. de C. d'Abschnitt devront signaler à l'H. de C. du Stalag ceux parmi les Kdos agricoles qui, de par leur situation particulière, devront continuer à bénéficier des dons collectifs.

b/ Le Maréchal PÉTAIN a fait acheter à la Croix-Rouge américaine à raison de 150 frs pièce, 300.000 colis destinés aux P.G.

Ces colis seront distribués lors d'une prochaine répartition de dons à raison de 1 colis pour trois. Par suite du manque d'emballage, la réfection de ces colis n'a pu être faite avec des emballages français, mais ils constituent effectivement un don de la FRANCE à ses prisonniers.

